

## Réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2019

20h00

Convoqué le 3/07/2019

Présents : MM. MORIN Christian, ESCOFFIER Marcel, CHINCHILLA Pedro, FERLIN Damien, GONTIER Hervé, RAMBAUD Guy, GERBOUD Franck, Mme BOUVIER Danielle, MM. GUEUNDJIAN Philippe, DUC MAUGE Michel, HAINZELIN Pierre, MILESI Pascal, Mmes EYNARD Edith, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, LEBON Ludivine, TEZIER Evelyne

Absents excusés : Mme BARRAQUAND Angélique (procuration à Danielle BOUVIER), GUIRIMAND Marie-Odile (procuration à Pierre HAINZELIN), Mme PERROT Tiffany (procuration à Pascal MILESI), LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Christian MORIN), Mme TABUTEAU Vincenzina (procuration à Isabelle VIGNON) Mme BOREL Amandine (procuration à M. Guy RAMBAUD).

Madame Ludivine LEBON a été élue secrétaire.

**Le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :**

- N° 43- Le Maire décide de vendre au garage GONTIER sis à Saint-Jean-en-Royans le véhicule immatriculé BT-677-MC pour un montant de 2 000 € TTC (reprise sur achat véhicule police municipale)

**1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2019 :**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**2-Tirage au sort des jurés d'assises :**

Conformément à la réglementation : 6 noms sont tirés au sort à partir de la liste électorale.

**3- Mise à jour demande de subventions constructions maison de santé :**

Le Maire rappelle que par délibération n°1 en date du 11 février 2019 le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire, a demandé les subventions correspondantes et qu'une partie du tènement sera revendu au Département pour accueillir notamment le CMS.

Dans le cadre du dossier de demandes de subvention, il convient de délibérer sur la partie coût et financement de la Maison de santé uniquement.

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité du plan financement prévisionnel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et des demandes de subventions correspondantes détaillés ci-dessous :**

<u>Dépenses HT :</u>	<u>MSP+ CMS</u>	<u>MSP</u>
Mandat DAH	89 800€	71 480€
Etudes	13 142€	10 461€
Maîtrise d'œuvre	220 392€	175 432€
Acquisition foncière	292 500€	232 830€
Travaux :	1 772 968€	1 411 282€
VRD-aménagements extérieurs :	150 000€	119 400€
Options :	89 900€	71 560€
Autres frais	14 030€	11 168€
Etudes et imprévus :	201 286€	160 224€
<b>Total opération :</b>	<b>2 844 018€</b>	<b><u>2 263 837€</u></b>

<u>Recettes :</u>	<u>MSP</u>
DETR :	125 000€
DSIL :	500 000€
Région :	200 000€
Département :	450 000€
FNADT :	100 000€
<b>Sous total subventions :</b>	<b>1 375 000€</b>

Recettes estimées sur 5 ans :	281 064€
Fonds propres :	107 773€
Emprunt :	500 000€

**Total opération :** **2 263 837€**

#### **4- Rapport sur l'eau 2018 :**

Après quelques corrections mineures, **approbation du conseil municipal à l'unanimité du rapport sur l'eau 2018** (à disposition des usagers)

#### **5- Convention d'utilisation piano « Les Yeux Fertiles » :**

Le Maire informe l'assemblée que l'association « les Yeux Fertiles » a reçu en legs un piano d'une habitante de Saint-Jean. L'association souhaite mettre ce piano à disposition de l'école de musique (hors période du festival des Chapelles) et demande à ce qu'il soit déposé à cet effet dans la salle communale « La Parenthèse ».

Le Maire propose de passer une convention avec l'association « Les Yeux Fertiles » et la communauté de communes « Royans-Vercors » (dont dépend l'école de musique) pour le dépôt et le prêt de piano.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention entre l'association « Les Yeux Fertiles », la communauté de commune « Royans-Vercors » et la commune de Saint-Jean-en-Royans pour le dépôt et le prêt de piano légué à l'association.**

#### **6—Vente parcelle AL 636 à la SCI « Les Scheds » :**

Madame Bouvier informe l'assemblée que la SCI « Les Scheds » souhaite acquérir la parcelle AL 636 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> limitrophe à sa propriété.

Les domaines ont été saisis pour avis et il est proposé un prix de 2 400€ HT.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité (M. MORIN ne prend pas part au vote) pour autoriser la vente de la parcelle AL 636 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> à la SCI « Les Scheds » au prix de 2 400€ HT et pour désigner Madame Danielle BOUVIER, pour signer l'acte de vente auprès de l'étude de Maître DIEVAL**

#### **7- Demandes de subvention travaux de mise en séparatif :**

La commune souhaite poursuivre les travaux mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales de la commune pour lesquels le Département et l'Agence de l'Eau peuvent apporter leur soutien financier.

Le Maire présente le programme de travaux sur la rue Constant Abisset, les rues perpendiculaires et la Place Maurice Faure ainsi que le plan de financement prévisionnel pour un coût total de l'opération 711 000€ HT (Travaux + MOE+ divers) détaillé ci-dessous :

<b>Eaux usées (EU )</b>	<b>Eaux pluviales(EP)</b>	<b>Adduction eau potable(AEP)</b>
<b>319 900€</b>	<b>177 700€</b>	<b>213 300€</b>

#### **Plan de financement :**

	<b>EU</b>	<b>EP</b>	<b>AEP</b>
Département (50%) :	159 950€	-	-
Agence de l'eau (30%) :	95 970€	-	-
Emprunt :	-	-	100 000€
Fonds propres :	63 980€	177 700€	113 300€
<b>Total :</b>	<b>319 900€</b>	<b>177 700€</b>	<b>231 300€</b>

**Accord du conseil municipal à l'unanimité sur projet de travaux de réseaux d'assainissement, son plan de financement et pour solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette opération.**

#### **8- Demandes de subvention aménagement place Maurice FAURE :**

En parallèle des travaux de mise en séparatif des réseaux Place Maurice Faure, la commune envisage de réaménager la place. Une réunion publique avec les riverains a eu lieu et a permis de définir une esquisse.

Le Maire informe l'assemblée que Le Département et la Région peuvent apporter une aide financière pour la réalisation du projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à **232 641€ HT**:

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter les subventions pour l'aménagement de la Place Maurice Faure.**

#### **9- Tarif spécial saisonniers camping municipal :**

Dans le cadre des activités liées au tourisme saisonnier sur la commune, il s'avère que les professionnels rencontrent des difficultés de recrutement, le personnel saisonnier ayant du mal à se loger à moindre coût.

Dans ce contexte, le Maire propose d'accorder une réduction de 50% sur les tarifs du camping municipal (hors chalets) pour les personnes bénéficiant d'un contrat saisonnier sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accorder (à compter du 8 juillet 2019) une réduction de 50% sur les tarifs du camping municipal (hors chalets) pour les personnes bénéficiant d'un contrat saisonnier sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.**

#### **10- Tarif spécial camping municipal tourneurs festival musiques mécaniques**

Le festival des Musicales (musiques mécaniques) se déroulera sur la commune le premier weekend d'août 2019. Le Comité des Fêtes, organisateur de la manifestation a demandé la gratuité des emplacements pour 3 nuitées, vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 août, pour les tourneurs qui logeront au camping municipal. Cela représentera 6 à 10 emplacements.

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour accorder la gratuité des emplacements pour 3 nuitées, vendredi 2, samedi 4 et dimanche 5 août, pour les tourneurs qui logeront au camping municipal dans le cadre du festival des Musicales.**

#### **11- Question diverses :**

- M ESCOFFIER interroge le Maire sur le dossier VITAS : Les constatations relevées en janvier 2018 ont été transmises au procureur de la République à Valence. Une procédure pour abandon d'épaves de véhicules sur des terrains en zone naturelle est toujours en cours.

- début des « Mercredis Sur Places » le 10 juillet

- le 13 juillet : 110 ans du SCR

- prochains conseil municipaux : 9 septembre, 21 octobre et 16 décembre

Séance levée à 20h40.